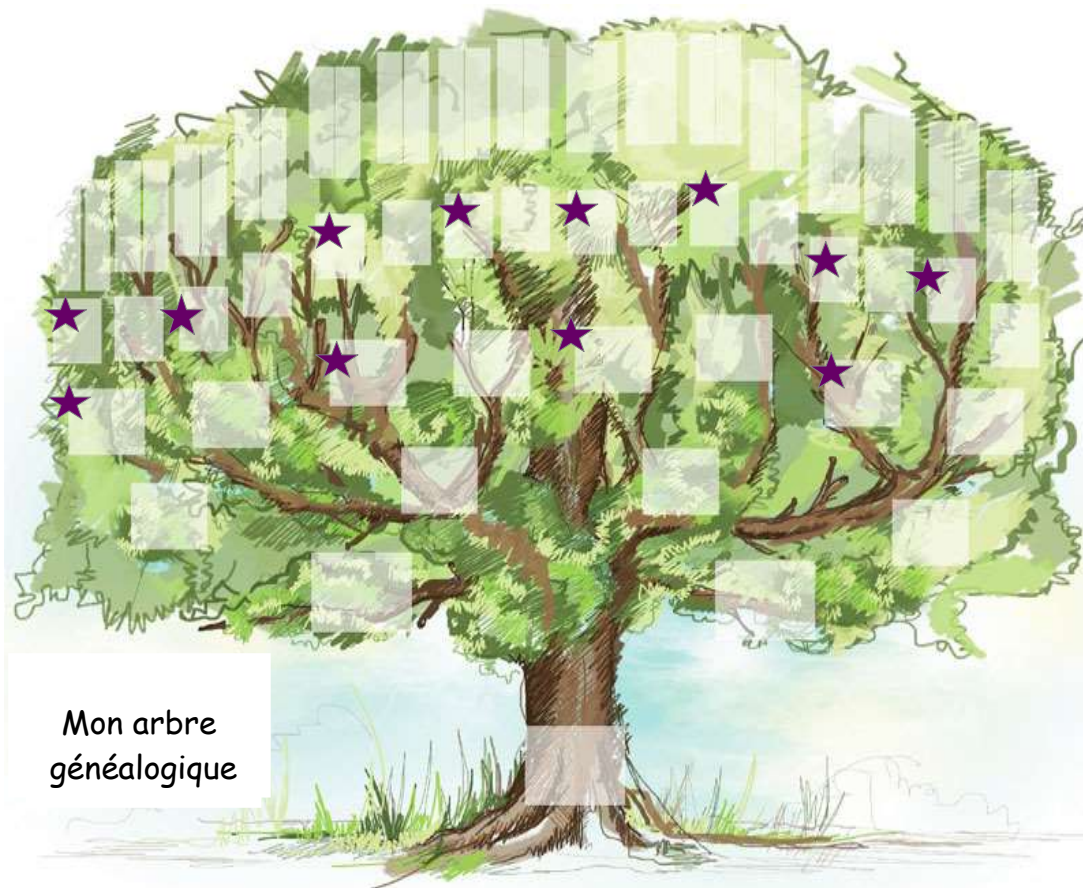


Rechercher un ancêtre direct (ou indirect) ayant participé à la Première Guerre Mondiale

Grâce aux archives mises en ligne sur internet, il est désormais possible de retrouver facilement un ancêtre ayant participé à la 1ère guerre mondiale.

Pour commencer: questionner sa famille afin de construire un petit arbre généalogique et de remonter à un ancêtre né aux alentours des années 1880-1900. Il faut donc remonter aux arrières-grands parents voir arrière-arrière grands parents selon les familles. Même si un ancêtre direct n'a pas pu participer à la guerre 14-18, soit parce qu'il était trop jeune ou soit trop âgé, il avait sans doute un (ou plusieurs!) frère qui a pu y participer. A la 4ème génération, 4 hommes sont susceptibles d'avoir participé à cette guerre. A la 5ème génération, 8 hommes.

Pensez aussi à questionner la famille, quelqu'un a peut-être commencé ou réalisé un arbre généalogique... Cette personne ou une autre peut aussi être en possession de photos ou documents...

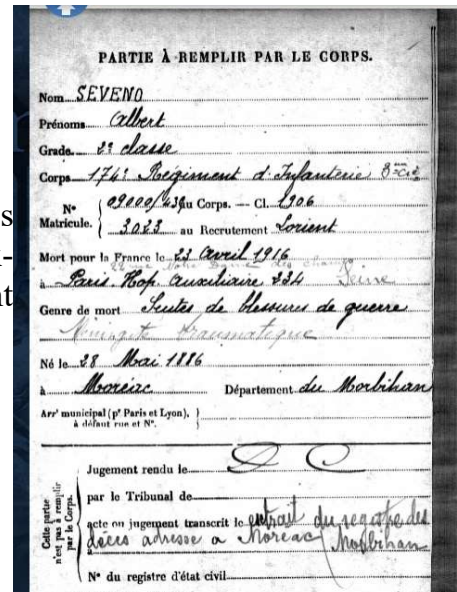


Pour compléter les cases, il suffit de mettre le nom, les prénoms, la date de naissance et le lieu de naissance. Ces éléments sont primordiaux en particulier pour les 4ème et 5ème générations. Si vous n'avez des informations que jusqu'à vos grands-parents, la consultation de documents comme un livret de famille conservé par un membre de la famille ou une recherche en mairie est peut être nécessaire (pour des questions de délai de communicabilité imposé par la loi, seul un descendant direct peut réaliser cette recherche en mairie).

Une fois ces informations récoltées, il suffit d'aller sur le [site « Mémoire des hommes »](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/base_morts_pour_la_france_premiere_guerre/) « Base des soldats morts pour la France pendant la 1ère guerre mondiale » http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/base_morts_pour_la_france_premiere_guerre/

et de taper le nom de famille, le prénom et le département de naissance. La date de naissance servira de confirmation.

Sur le site mémoire des hommes, est également proposé les journaux des unités ou les historiques régimentaires. Ceux-ci sont intéressants dès lors que l'on connaît le régiment auquel a appartenu son ancêtre.



Mais la fiche en ligne sur le site « mémoire des hommes » donne peu d'indications et est réservé aux soldats morts pendant la guerre.

Le [site « Grand mémorial »](https://www.culture.fr/Grand-Memorial) <https://www.culture.fr/Grand-Memorial> rassemble toutes les informations liées à la Grande Guerre sur tous les soldats qui ont combattu (ceux qui sont Morts pour la France et ceux qui sont revenus)



Il faut cliquer directement sur recherche avancée pour restreindre les réponses à un département

Nom Prénom

Orthographe exacte Orthographe exacte

Il faut taper le nom et le prénom
Choisir le département
Voir inscrire la commune

Recherche avancée

Nom Prénom

Orthographe exacte Orthographe exacte

Dates et lieux (tous critères)

Département Pays

Commune Année de début Année de fin

ensuite consulter la liste des réponses : il y aura selon les soldats la fiche « mémoire des hommes » (pour ceux Morts pour la France) ainsi que le registre matricule (parcours militaire du soldat).

Il faut savoir qu'un homme était appelé à faire son devoir militaire à l'âge de 20 ans. (Possibilité de zoomer et d'imprimer le document)

Informations sur le document : son état civil, sa description physique, son degré d'instruction

Mentions concernant le degré d'instruction des soldats :

- Degré 0 : ne sait ni lire ni écrire
- Degré 1 : sait lire seulement
- Degré 2 : sait lire et écrire
- Degré 3 : possède une instruction primaire plus développée
- Degré 4 : a obtenu le brevet de l'enseignement primaire
- Degré 5 : bachelier, licencié, etc. (avec indication de diplôme)
- Degré X : dont on n'a pas pu vérifier l'instruction

Le détail des services (plus ou moins complet selon les personnes)

et les campagnes, blessures, citations et décorations, ici l'exemple d'Auguste Le Pallec à Muzillac

Attention auparavant selon les départements, les réponses n'étaient pas toujours fiables et complètes. Il faudra peut-être donc compléter par le site des archives départementales du lieu où résidait votre ancêtre.

En effet, les archives départementales ont également mis en ligne les registres matricules militaires.

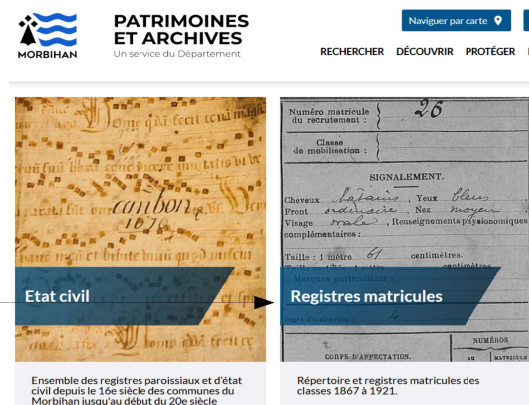
Aussi même si son ancêtre n'est pas décédé pendant la guerre, il est possible d'avoir des informations sur son parcours militaire.

Exemple : Pour le Morbihan

Aller dans Archives en ligne



Puis choisir « registres matricules » en ligne pour les militaires de 1867 à 1921 (donc né au maximum en 1901 pour un service militaire commencé en 1921)



Les archives du Morbihan ont mis en place un système simple de recherche par nom prénom. Il suffit ensuite de taper un nom et un prénom puis la commune de naissance.

On retrouve ensuite le registre matricule du soldat.

PATRIMOINES ET ARCHIVES	NOM	<input type="text"/>
	PRÉNOMS	<input type="text"/>
	CLASSE DE CONSCRIPTION	
	De	A
	Exacte	<input type="text"/>
	Matricule	<input type="text"/>
	Commune de naissance	<input type="text"/>
Département de naissance	<input type="text"/>	

La présentation pour les autres départements peut changer mais le principe reste le même. L'idéal également est de trouver dans les archives familiales une photo du ou des ancêtres...en uniforme.

Bonne recherche à vous ! C'est un travail de longue haleine mais passionnant !